

**DECISION N° 195-2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20231011-DAJ-DEC-23-340-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Publication : 13/10/2023

portant validation du devis de la société CPO pour 2 975.00 € HT

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société CPO en date du 17/07/2023.

Considérant que la société CPO propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par la société CPO, pour l'achat de GNR (Gazole Non Routier) d'un montant de 2 975.00 € HT.

Bernay, le 20/09/2023.